

Présences :

Messieurs Bruno da Silva
Pascal Uehlinger
Marc Kilcher

Maire
Conseiller administratif
Conseiller administratif

Monsieur Florian Wünsche

Président du Conseil municipal

Mesdames Alimi Masha
Bersier Julie
Cauvin Francesca
Mancini Françoise

Moro Virginie
Munier Alexandra
N'Guessan Pélagie
Nyake Jacqueline
Raïola Laurence

Messieurs Avigdor Daniel
Bickel Pierre
Boux de Casson Fabrice
Calame Philippe
Camuglia Joseph
Germann Martin
Gregori Roberto
Knörr Stephen

Loureiro Daniel
Nicolet Alain
Peyraud Alexandre
Piguet Frédéric
Ruppen Xavier
Saudan Guy
Stark Richard
Thomas Sebastien
Ventouras Thierry

Excusé(e)s

Ordre du jour

Discussion et/ou vote sur:

1. Approbation du procès-verbal du 18 juin 2024
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
4. Rapports des commissions
5. Pétition « pour le maintien de la chaîne ou barrière » des riverains du chemin Etienne-Chennaz
6. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 672'000.- (installation complète de tableaux numériques interactifs) pour réaliser des travaux d'entretien dans les quatre établissements scolaires de la Ville de Thônex
7. Demande d'un crédit d'étude de CHF 1'867'500.- pour financer le développement du projet de réalisation du demi-groupe scolaire au chemin du Foron
8. Demande d'un crédit de CHF 730'000.- pour le remplacement d'installation de chauffage par un système de pompes à chaleur à l'école Pont-Bochet
9. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 3'920'823.- pour réaliser un amortissement complémentaire sur l'exercice 2024
10. Motion du groupe Le Centre-VL « pour des zones de détente aménagées et conviviales »
11. Propositions du Conseil administratif et réponse aux questions
12. Questions écrites
13. Propositions individuelles
14. Divers

Le Président souhaite la bienvenue à l'assemblée à 20h04 et salue le public, venu nombreux.

MM. Piguet, Camuglia et Gregori sont excusés.

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2024**

- **Par 21 voix et 1 abstention, le procès-verbal de la séance du 18 juin 2024 est approuvé.**

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Le Président indique que le bureau du Conseil municipal a reçu plusieurs pétitions. La première s'intitule « pétition auprès des TPG, CFF et de l'État de Genève pour la sauvegarde des oiseaux par un marquage efficace des parois vitrées des installations publiques proches de zones de verdure ». Elle a été envoyée par l'association Convive et M. Guy Loutan. Ladite pétition ayant été adressée au Grand Conseil, qui l'a traitée, le bureau tenait à informer de cette réception mais n'entrera pas en matière.

Une deuxième pétition a été envoyée par le MDPCG, le mouvement de défense des propriétaires de chiens de Genève. Elle consiste à demander une application de la loi différente au niveau des espaces publics. Cette pétition ayant été envoyée à d'autres communes et surtout au Grand Conseil, et le Conseil municipal n'ayant pas à délibérer sur une loi cantonale, le bureau a aussi décidé ne pas entrer en matière.

La troisième pétition figure à l'ordre du jour de la présente séance.

Le Président annonce qu'à 23h00, le point 11 de l'ordre du jour intitulé « propositions du Conseil administratif » sera abordé et les points non-traités seront remis à la prochaine séance.

3. Communications du Conseil administratif

La parole est donnée à M. Bruno da Silva, Maire.

Contamination potentielle du réseau d'eau potable

M. da Silva revient sur la nouvelle qui a fait les titres ces deux derniers jours, la contamination potentielle du réseau d'eau potable qui a frappé la commune. Il remercie la compagnie des sapeurs-pompiers volontaires, le corps des sauveteurs auxiliaires, l'administration dans son ensemble, ainsi que les compagnies de sapeurs-pompiers volontaires de Veyrier, Troinex, Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries, le corps des sauveteurs auxiliaires de Chêne-Bourg, l'ORPC des Voirons et celui de la Seymaz, qui ont œuvré depuis dimanche jusqu'à récemment.

Une certaine stabilisation de la situation est attendue aujourd'hui, des informations supplémentaires sur la qualité de l'eau devraient être données au cours de ce CM. Des leçons sont à tirer de ce qui s'est passé, un retour d'expérience sera fait jeudi avec tous les corps impliqués, afin de produire un document bilan qui servira de base de réflexion pour les différents organismes cantonaux et l'ACG. L'objectif est d'orienter les prises de position futures dans les réformes nécessaires des corps et offices chargés de répondre à de telles situations.

Recrutement pompiers et sauveteurs auxiliaires

M. da Silva indique que la compagnie des sapeurs-pompiers de la commune de Thônex a lancé une vaste campagne de recrutement, notamment via les réseaux sociaux, et une journée de recrutement aura lieu au mois de novembre.

Une opération similaire est prévue pour le corps des sauveteurs auxiliaires pour valoriser ces organismes qui doivent évidemment recruter pour se renouveler et demeurer opérationnels.

Politique sociale – bilan estival

Le bilan de l'été est plutôt rassurant en termes d'observations et de constats sur la vie dans l'espace public. Le projet d'animation estivale a rencontré un franc succès malgré la météo parfois capricieuse.

Forum jeunesse

Le premier forum jeunesse destiné aux 12-25 ans a été initié. L'idée est d'énoncer clairement aux réseaux de partenaires les objectifs et la vision politique pour cette jeunesse et lancer la construction d'une feuille de route qui lie les partenaires au service de la cohésion sociale.

Fête de Belle-Terre

Le quartier de Belle-Terre a été fêté par ses associations il y a dix jours, un beau moment de festivité et de convivialité organisé par l'association des habitants et l'association des commerçants. L'événement a été l'occasion de mettre en avant un projet soutenu par la commune, soit le tournoi de football intergénérationnel.

Séjour des aînés

Le séjour a réuni plus de 100 participants pendant six jours à Rimini, et les retours d'expérience sont fort enthousiastes.

Culture

Samedi passé, un petit festival d'art urbain a pris place à Belle-Terre, une occasion de valoriser des arts tels que le hip-hop et le graffiti, portés et réalisés par les jeunes.

À la place du Chêne-Vert a été érigée la première œuvre financée par le Fonds d'art, intitulée « Before I die », qui vit bien dans l'espace public depuis trois semaines. Il est agréable de constater la réceptivité des communiers aux initiatives communales.

La parole est passée à M. Marc Kilcher, Conseiller administratif.

Accident au CSSM

M. Kilcher revient sur le tragique accident du CSSM, l'entrée d'une voiture sur le parvis du centre sportif le samedi 14 septembre. Il faut relever qu'une vie a été sauvée grâce à l'intervention de gardiens et entraîneurs présents sur site. Deux enfants sont encore hospitalisés, dont une est plongée dans le coma. **M. Kilcher** souligne la forte réactivité des pompiers cantonaux et de l'ensemble des acteurs de la chaîne de sécurité. Le CSSM a adapté ses horaires et manifestations en conséquence, dont l'annulation de la Coupe Fred Fellay.

Police municipale

La commune a émis un communiqué de presse sur le bilan de cet été. Les points saillants sont une bonne maîtrise de l'espace urbain, la mise en œuvre de l'article 53 de la Lpol pour 14 cas d'exclusion sectorielle pour des personnes causant des problèmes dans l'espace public, et l'habilitation de la police municipale à délivrer ces exclusions à des jeunes a sûrement eu un impact. En parallèle à ce travail de terrain, un travail de fond a été réalisé grâce à l'appui policier du département de Mme Kast au début de l'été, soutien qui se reflète aujourd'hui dans le nouveau contrat local de sécurité qui va permettre de concerter certaines missions cantonales et communales. Le CLS dispose maintenant d'un volet prévention, d'autant plus qu'il est dédié aux incivilités urbaines et aux jeunes exposés à cette violence.

Voisins vigilants

Le 28 septembre a eu lieu la première rencontre des Voisins vigilants, organisée par la police municipale. Il s'agit d'une initiative destinée à recréer du lien dans la zone villa, un complément à l'initiative « Allez sécuriser » pour resserrer les liens et combattre l'insécurité.

Journée de sensibilisation aux propriétaires de chiens

Un malheureux concours de circonstances a fait que la journée organisée le 14 septembre par la police municipale, la SPA et d'autres acteurs a connu un succès moyen, ce qui est compréhensible dans le contexte du drame au CSSM.

Semaine de valorisation des déchets 2024

L'événement a pris place il y a dix jours, et a réuni quatre stands dans l'espace public et dans les écoles pour sensibiliser le public à la problématique du recyclage des déchets, conclu par un urban plugging qui a rassemblé une soixantaine de personnes dont M. Uehlinger.

Radar

Le Visispeed a été installé du 3 au 10 septembre sur la remontée de l'avenue de Thônex. Il est intéressant de constater que 5'700 véhicules ont été identifiés sur le tronçon, limité à 50km/h. Les dépassements ne sont qu'au nombre de 7,75%.

La parole est donnée à M. Pascal Uehlinger, Conseiller administratif.

M. Uehlinger indique que la plupart de ses points sont traités dans l'ordre du jour usuel et souhaite revenir sur l'accident du réseau d'eau de manière franche. Il tient à remercier M. le Maire de son engagement le weekend dernier, il n'a pas compté ses heures pour coordonner les efforts et un constat qui a émergé est que les acteurs de proximité ont fait le travail. Il salue aussi Karine Bruchez, présidente de l'ACG, qui s'est subitement retrouvée responsable des petites communes de la gestion des événements, y consacrant de nombreuses heures alors que cela ne relevait pas de ses compétences. Elle a été mise dans cette position en raison d'incompétences de la part du canton.

Une conséquence est que la piscine est fermée, le SCAV n'ouvrant pas avant 9h00, même en situation de crise, tout comme le médecin cantonal, tous deux sous la houlette du DSM de M. Maudet. L'OCPAM, qui comprend donc la protection des personnes et des affaires militaires, est géré par Mme Kast, qui a *in fine* ouvertement déclaré ne pas s'occuper de ce cas, et l'a renvoyé à M. Hodgers, responsable des SIG. **M. Uehlinger** conclut que la protection cantonale des personnes s'est totalement désolidarisée du système d'intervention dans les neuf communes concernées. Au final, la situation était catastrophique et les informations étaient contradictoires. **M. Uehlinger** remarque qu'il est souvent question de ne pas transférer certaines charges aux communes en avançant qu'elles les gèrent moins bien, mais sa conclusion des événements du weekend est que cette approche est erronée.

L'intervention de M. Uehlinger récolte les applaudissements du public et du Conseil.

M. Kilcher revient sur des sujets moins politiques en informant que la directive communale sur l'affichage électoral a été réactualisée. Le document cadre fait office de document de travail pour l'ensemble des partis depuis longtemps à Thônex. Il a été validé par le bureau et distribué aux représentants des groupes. Les membres du CM qui ne l'ont pas sont invités à prendre contact avec l'administration communale pour obtenir ce document qui définit la politique d'affichage durant la période électorale, notamment les lieux d'affichage.

Le Président confirme que le bureau était satisfait que l'administration remette cette directive suffisamment tôt, en anticipation des prochaines élections de 2025.

M. da Silva informe que l'annonce vient d'être faite que l'eau est de nouveau potable sur l'ensemble du territoire genevois. Il tient à préciser que l'information n'a pas été communiquée officiellement mais via le site internet des SIG et par voie de presse.

4. Rapports des commissions

- **M. Ruppen, président de la commission écoles, jeunesse, sports**

La séance du 20 juin 2024

Ordre du jour

Discussion et/ou vote sur

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 avril 2024
2. Maison de l'Enfance : suivi
3. Halte-garderie : suivi
4. Plan petite enfance
5. Divers

M. Ruppen indique que la séance a commencé à 18h33, le procès-verbal a été accepté à l'unanimité, soit 3 voix pour en raison de trois remplacements. M. Ducret a donné des présentations de suivi sur la Maison de l'Enfance et la Halte-garderie. Il n'y a pas eu de divers et la séance a pris fin à 20h18.

- **M. Ventouras, président de la commission culture**

La séance du 27 août 2024

Ordre du jour

Discussion et/ou vote sur

1. Approbation du procès-verbal du 4 juin 2024
2. Réorganisation du service de la culture et des manifestations
3. Définition des futures programmations communales
4. Point de situation sur les Editions chénoises
5. Divers

M. Ventouras rapporte que la séance a été tenue en présence de M. da Silva et de Mme Herger. Le procès-verbal du 4 juin a été accepté par 4 oui et 3 abstentions. Mme Herger a donné une présentation de la réorganisation du service de la culture et des manifestations, suivie d'une définition des futures programmations communales que sont Thônex Live, le Bois-des-Arts et la culture de proximité présente sur l'ensemble de l'espace thônésien. M. Bickel a ensuite donné une présentation des Éditions chénoises. Parmi les divers, un retour a donné sur la fête du 1^{er} août qui a été un succès, ainsi que sur l'annulation de la Journée des associations, maintenue dans le cadre de la Matinée de la formation. Finalement, l'ouverture des démarches de ThôNoël et la location des chalets utilisés lors de cette manifestation ont été abordés. La séance a pris fin à 21h15.

- **M. Calame, vice-président de la commission communication-audition**

La séance du 29 août 2024

Ordre du jour

Discussion et ou vote sur

1. Approbation du procès-verbal du 1^{er} novembre 2023
2. Traitement de la pétition des habitants de Chantemerle
3. Divers

M. Calame indique que le but unique de cette séance était d'auditionner les représentants des pétitionnaires du chemin Chantemerle. Cinq sujets se sont dégagés, sur lesquels la commission a recommandé les préavis suivants :

- Une limitation du temps de stationnement à trois heures, avec le maintien du panneau de circulation « riverains autorisés ».
- Le maintien de l'aire de rebroussement vers le numéro 6, notamment pour permettre aux véhicules de service d'effectuer leurs manœuvres.
- L'entretien des futurs espaces verts par la commune.
- Le maintien de la plantation d'arbres dont les habitants s'inquiétaient en raison de vues bloquées, mais qui s'inscrivent dans le plan canopée cantonal et communal.
- Un projet spécifique concerté entre le mandataire et le propriétaire de la parcelle du numéro 35, adapté au fait qu'il s'agit de la seule parcelle non-clôturée.

Ces recommandations formulées à l'unanimité ont été transmises au secrétariat général afin qu'il en prenne connaissance et agisse en conséquence.

- **M. Saudan, président de la commission cohésion sociale**

La séance du 19 septembre 2024

Ordre du jour

Discussion et/ou vote sur

1. Approbation du procès-verbal du 21 mai 2024
2. 18h30-19h30 Maison des Quartiers de Thônex
3. Présentation état des lieux politique de la jeunesse
4. Divers

M. Saudan rapporte que la séance s'est tenue en présence M. da Silva, Mme Dahan et Mme Rebettez, ainsi que des personnes représentant la Maison des Quartiers Mme Heid, Mme Hugo, ainsi que deux animateurs, qui en ont présenté les activités. La politique de la jeunesse a ensuite été discutée. Il n'y pas eu de vote.

- **M. P. Calame, président de la commission finances avec travaux, bâtiments**

La séance du 24 septembre 2024

Ordre du jour

Discussion et/ou vote sur

1. Approbation du procès-verbal du 6 juin 2024
2. Divers

M. Calame indique que les procès-verbaux des deux commissions réunies ont approuvés sans opposition. Les autres points seront traités au cours de la présente séance.

5. Pétition « pour le maintien de la chaîne ou barrière » des riverains du chemin Etienne-Chennaz

Le Président indique que la pétition lui a été adressée en date du 4 juillet 2024 et était assortie de plus de 100 signatures. Il en donne lecture.

Chères voisines, chers voisins habitant le chemin Etienne-Chennaz,

Après avoir eu vent d'une discussion entre les membres du comité du chemin Etienne-Chennaz 17-19-17a, il s'avère que la commune a décidé d'enlever la chaîne entre les chemins Etienne-Chennaz et chemin Louis-Valencien et de fermer l'accès au début du chemin Etienne-Valencien vers la route de Jussy.

Cette pétition a pour but d'empêcher cette réalisation et de faire bloc auprès de la commune pour que la chaîne reste à l'endroit où elle se trouvait avant les travaux, dans le but de protéger nos enfants, les personnes âgées et tous les habitants du chemin Etienne-Chennaz.

En effet, l'augmentation du trafic routier, qui est déjà considérable, provoquerait encore plus de nuisances sonores pour toutes les personnes qui dorment dans les chambres côté route.

D'autre part, nombre de véhicules ne respectent actuellement pas la limitation de vitesse à 30 km/h. Plus de véhicules augmenterait de manière considérable le risque d'accident pour tous les habitants du chemin Etienne-Chennaz.

Je ferai suivre cette pétition à la Mairie de Thônex ainsi qu'au Conseil administratif de la commune [sic]. La chaîne qui se trouve entre ces deux chemins était constamment arrachée ou cassée. Notre mobilisation aura pour objectif que la chaîne reste dans le temps et éviter une « autoroute » qui passe par notre chemin.

Je vous remercie par avance pour votre engagement,

Sergio Prencipe

Il est à noter que le texte lu par le Président diffère quelque peu du texte de la pétition joint à l'ordre du jour, disponible à la page suivante.

Mr. Sergio Prencipe

Chemin Etienne-Chennaz 19A
1226 Thônex VILLE DE THONEX

No tél : 078 648 51 98

Email : sergio_ps2504@hotmail.com

Traité par		Copie CA délégué			Copie info à	
PU	Tech	PU	MK	BDS	SG	Tech
	SFIN	Remarques			SRH	SFIN
	Police				Social	Police
	Exp. pub.				Exp. pub.	Culture
	Culture				Comm	Récept.
	Récept.				CA	

Mr Le Président du Conseil Municipal
Chemin Du Bois Des Arts ,58
1226 Thônex

Genève, le 04 juillet 2024

Objet : Pétition pour le maintien de la chaine ou barrière.

Monsieur le Président ,

Nous, les soussignés riverains du chemin Etienne-Chennaz, souhaitons attirer votre attention sur la nécessité de maintenir l'accès fermé entre le chemin Louis -Valentien et le chemin Etienne-Chennaz afin de garantir notre bien être quotidien et notre sécurité.

En effet, le chemin Etienne – Chennaz constitue un passage important pour les résidents, les non- résidents et les employés qui travaillent dans notre quartier. Il est utilisé quotidiennement par de nombreuses familles, par des personnes âgées, par des élèves, qui l'emprunte pour ce rendre à l'école ou encore utilisé pour des activités de loisir, ne pas fermer l'accès engendrerait des problèmes majeurs de mobilité et de sécurité pour les habitants du chemin Etienne-Chennaz et augmenterais considérablement le trafic, qui est déjà considérable pour un « chemin ». Faut-il que ce passage devienne une Autoroute?. Nous tenons à souligner plusieurs points qui justifient notre demande.

Augmentation du trafic, ce qui engendre plus de nuisances sonores

Augmentation de la pollution.

Plus de danger pour nos enfants,

Plus de danger pour les personnes âgées, de la villa Mona et les jardins de Mona.

Plus de danger également pour les nombreux écoliers qui empreinte régulièrement le chemin Etienne -Chennaz,

Le non -respect de la vitesse de 30 km, ce qui est fréquent actuellement.

La baisse certaine de la qualité de Vie pour tous les résidents.

Nous vous demandons donc, en regard de tous ses points, Monsieur le Président , de bien vouloir prendre en compte nos préoccupations et de maintenir l'accès sécurisé fermé entre le Chemin Etienne – Chennaz et le chemin Louis -Valentien .

Vous trouverez ci-joint une pétition signée soutenant cette demande.

En vous remerciant par avance pour l'attention que vous porterez à notre requête, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président l'expression de nos salutations distinguées

Copie : Monsieur le Maire

Mr Sergio Prencipe

Le Président indique que le bureau recommande un renvoi de cette pétition au Conseil administratif afin qu'il prépare une réponse, en collaboration avec le service technique, pour les pétitionnaires. En l'absence de prise de position, le renvoi en commission est soumis au vote.

➤ **Par 22 voix pour, la pétition est renvoyée au Conseil administratif.**

M. da Silva indique qu'étant donné que le Conseil administratif est chargé de donner réponse, il n'est pas certain que la pétition repasse en commission mobilité. Il apporte donc quelques précisions importantes.

La volonté de fermer le chemin et de le mettre en impasse ne provient pas d'une révision du plan de circulation, mais fait suite aux doléances de nombreux riverains par rapport à la situation du carrefour avec la route de Jussy, qui est devenu plus accidentogène depuis sa restructuration et sa requalification. Plusieurs variantes ont été étudiées, celle préconisée par le CA a été validée par la commission mobilité, à savoir le déplacement de la chaîne, pour toujours éviter le transit entre le chemin du Foron et la route de Jussy, mais l'obstacle/la mise en impasse est décalé au-delà des trois immeubles construits sur le chemin Louis-Valencien. Ces derniers représentent une soixantaine de logements, soit une trentaine de véhicules à l'avenir. Le déplacement chaîne se fera après la requalification du chemin, qui sera rénové et verra une suppression du stationnement sauvage pratiqué essentiellement par les pendulaires collaborateurs de la villa Mona, au nombre d'une quinzaine de véhicules. La mise en impasse et la rénovation vont certes faire porter l'effort d'une trentaine de véhicules supplémentaires, mais seront accompagnées de la suppression de 15 à 20 véhicules/jour. Le pari du CA est que, malgré l'ajout du chemin Louis-Valencien aux charges de trafic d'Etienne-Chennaz, une diminution du trafic quotidien sera atteinte au débouché sur le chemin du Foron.

6. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 672'000.- (installation complète de tableaux numériques interactifs) pour réaliser des travaux d'entretien dans les quatre établissements scolaires de la Ville de Thônex

Préambule

Le Président donne la parole à M. Uehlinger, Conseiller administratif délégué aux finances et aux travaux, bâtiments.

M. Uehlinger rapporte que le sujet a été débattu en commission réunie des travaux/bâtiments et des finances. La variante d'installation complète était en compétition avec une installation partielle des tableaux interactifs. Après réflexion du CA et de la commission, il a été conclu qu'il était possible de voter l'entier de la somme pour tous les écrans. Pour rappel, les écoles sont propriété de la commune et leur entretien et mise à niveau sont à sa charge, même si le personnel enseignant est employé par le canton/DIP. Le modèle comptable actuel initie les amortissements à partir de la fin des travaux, soit à la pose du dernier tableau, en l'occurrence. Si un « saucissonnage » du crédit est effectué, il entraîne plus de travail et plus d'amortissements pour une finalité identique. La commission a donc choisi de voter l'entier des crédits pour changer les tableaux interactifs dans les salles, au rythme demandé par le DIP, les classes moins âgées en ayant probablement moins besoin. La problématique pose aussi une question d'égalité de traitement, ces tableaux étant tous installés à l'école de Belle-Terre. M. Uehlinger invite donc à voter en faveur du crédit.

M. Calame indique que les commissions finances et travaux/bâtiments, chargées non seulement d'étudier le changement des tableaux mais également d'autres travaux d'aménagement et de mise à niveau d'espaces extérieurs dans les écoles, sachant que le crédit sera amorti sur 10 ans, ont accepté le crédit global de CHF 672'000.- francs à une exception près.

Discussion

M. Peyraud indique au nom du PVL-le Centre qu'il apporte son soutien à la demande de crédit dans sa version complète. En effet, il sait par son expérience d'enseignant que le tableau interactif permet plus de possibilités pédagogique que le traditionnel tableau noir, pour toutes les qualités que ce dernier présente. Au-delà de répondre aux demandes du DIP, le problème pour les remplacements est simplement qu'un cours créé sur tableau interactif est difficilement transposable sur tableau noir. En ayant toutes les classes équipées, il sera plus aisé d'échanger les professeurs et/ou les classes.

M. Knörr remarque à titre informatif que la Suède, pionnière de ces tableaux interactifs, les a retirés des classes en raison de difficultés d'apprentissage des bases d'écriture, de lecture et de calcul.

La parole est donnée à M. Calame pour lecture de la délibération.

Délibération

Demande d'un crédit d'engagement de CHF 672'000.-
pour réaliser des travaux d'entretien dans les quatre établissements
scolaires de la Ville de Thônex

Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

- Vu l'importance de réaliser des travaux d'entretien dans les quatre établissements scolaires et la crèche Marcelly dans un but d'entretien et d'amélioration des installations,
- Vu la demande exprimée par le Département de l'Instruction Publique d'installer des tableaux numériques interactifs pour moderniser l'enseignement, enrichir l'expérience d'apprentissage et répondre aux défis éducatifs contemporains,
- vu les coûts annuels induits par ce crédit d'engagement qui ont été évalués à CHF 109'872,-, chiffre qui comprend les charges d'amortissement, les charges d'entretien des bâtiments et des installations scolaires ainsi que les charges de financement de l'emprunt,
- Vu l'exposé des motifs présenté par le service technique,
- Vu le préavis favorable émis par la commission des finances du 24 septembre 2024,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide

par 21 voix pour et 2 voix contre,

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 672'000.- destiné à financer des travaux d'entretien et d'aménagement dans les

établissements scolaires de Marcelly, Adrien-Jeandin, Pont-Bochet, Bois-des-Arts, ainsi que dans la crèche Eve Marcelly attenante à l'école du même nom. Ce crédit couvre également les frais d'installation de tableaux numériques interactifs afin de répondre aux exigences éducatives contemporaines dans les écoles de Marcelly et du Bois-Des-Arts.

2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir la dépense de CHF 672'000.- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 2170.330 dès la fin des travaux qui est estimée en 2026.

7. Demande d'un crédit d'étude de CHF 1'867'500.- pour financer le développement du projet de réalisation du demi-groupe scolaire au chemin du Foron

Préambule

Le Président donne la parole à M. Uehlinger, Conseiller administratif délégué aux finances et aux travaux, bâtiments.

M. Uehlinger indique que le crédit fait suite à un concours pour la construction du demi-groupe scolaire communément appelé Caran d'Ache. Le programme instauré est huit classes accueillant environ 160 élèves, un atelier du livre, une salle d'arts visuels, une salle des maîtres, une salle de rythmique, une salle d'éducation physique, trois salles de programmes parascolaires, une salle de centre médico-pédagogique de trois classes, l'administration de l'école, un restaurant scolaire, une salle des habitants, trois locaux habitants type local de musique, le logement du concierge, des locaux annexes, et le préau. Le projet présente un début des travaux qui se situerait entre 2027 et 2028. Au préalable, beaucoup d'études sont indispensables. Elles représentent environ 5% du budget et couvrent les étapes jusqu'à l'autorisation de construire à partir du début des études en novembre, en passant par le devis général de la phase SIA 32 avec des soumissions d'offres pour arriver à une somme plus fine, et la dépose de la demande du permis de construire prévue pour l'été 2026.

M. Calame, président de la commission finance (avec travaux, bâtiments), indique que les membres des deux commissions ont accepté ce projet de crédit d'étude à l'unanimité.

Discussion

M. Loureiro donne lecture d'une intervention au nom de l'Alternative.

Voilà Thônex qui ne cesse de se densifier et d'accueillir de nouvelles familles. Par la création de près de 460 logements, il est naturel d'envisager la construction d'une nouvelle école. Ce demi-groupe scolaire, projet qui a été soumis à une procédure de mise en concours d'architecture, ne comprend pas seulement du programme scolaire, mais également un local habitants pouvant servir à la population en-dehors des horaires d'école.

Ce dernier, qui a d'ailleurs très bien été mis en valeur par le projet lauréat, est une plus-value appréciée par notre groupe. Par conséquent, nous félicitons et remercions le

bureau Adrien et Monti architectes pour leur projet qui a su convaincre l'ensemble du jury en faisant l'unanimité.

Ayant personnellement été membre du jury de concours, je tiens à souligner la grande diversité de projets différents qui nous ont été proposés par les 35 participants, que nous remercions également. Enfin, nous remercions le personnel communal ainsi que l'ensemble du Conseil administratif, qui a veillé à offrir le meilleur à nos habitantes et habitants.

En espérant que les délais annoncés pour la phase d'autorisation de construire soient respectés, nous nous réjouissons d'aller de l'avant avec ce projet et voterons donc favorablement ce crédit d'étude.

La parole est donnée à M. Stark pour lecture de la délibération.

Délibération

Demande d'un crédit d'étude de CHF 1'867'500.- pour financer le développement du projet de la réalisation du demi-groupe scolaire au chemin du Foron

- Vu l'article 30, alinéa 1 lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu que le projet de développement sur le site du Foron verra, dès le déménagement de Caran d'Ache, la création d'environ 460 logements,
- Attendu que ce projet impliquera un nouveau besoin de classes d'écoles,
- Attendu que la réalisation d'un nouveau demi-groupe scolaire « Le Foron » a fait l'objet d'un concours d'architecture en 2023 conformément à la LMP,
- Vu le crédit de CHF 445'000.- voté 4 octobre 2022 pour financer l'organisation du concours pour la réalisation du demi-groupe scolaire au chemin du Foron,
- Attendu que le projet de lauréat désigné à l'unanimité des membres du jury selon les dispositions de la norme SIA 142, celui-ci doit désormais être développé pour une ouverture de chantier au plus tard fin du deuxième semestre 2027/début 2028,
- Attendu que conformément à la planification, les études du développement de ce projet doivent débuter dès que possible pour accueillir les écoliers à temps,
- Vu l'exposé des motifs et le descriptif des coûts présentés par le service technique de la Mairie ;
- Vu le préavis favorable de la commission travaux, bâtiments lors de sa séance du 30 avril 2024,
- Vu le préavis favorable émis par la commission des finances du 24 septembre 2024,

Sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

par 23 voix pour, soit à l'unanimité,

décide

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de CHF 1'867'500,- en vue de la réalisation d'un demi-groupe scolaire au chemin du Foron, à l'emplacement de l'actuelle usine de Caran d'Ache.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir ce crédit d'étude de CHF 1'867'500,- en même temps que le crédit de construction.
4. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit sera amorti au moyen de 1 annuité qui figurera au budget de fonctionnement, dès l'année suivant l'abandon de celui-ci.

8. Demande d'un crédit de CHF 730'000.- pour le remplacement d'installation de chauffage par un système de pompes à chaleur à l'école Pont-Bochet

Le Président donne la parole à M. Uehlinger, Conseiller administratif délégué aux finances et aux travaux, bâtiments.

M. Uehlinger indique qu'à quelques mois de la fin de son engagement de 14 ans, ce crédit permet d'affranchir la commune définitivement du mazout. Il s'agit en effet de la dernière structure publique encore chauffée par ce biais. Tout est aujourd'hui couvert par les réseaux CAD (chauffage à distance) à pellets, soit des appoints gaz, soit de 90% d'énergie renouvelable par géothermie comme à Belle-Terre. Le projet prévoit deux PAC (pompes à chaleur) qui permet de se séparer des citernes. Le CM a déjà voté les panneaux solaires et la réfection du toit, qui permettront aussi de fournir de l'énergie pour faire fonctionner les PAC de l'école, et **M. Uehlinger** encourage à voter le crédit dans la suite logique de ces travaux.

La parole est donnée à **M. Calame**, président de la commission finances (avec travaux, bâtiments), qui indique que la demande de crédit a été acceptée à l'unanimité des deux commissions.

Discussion

M. Boux de Casson donne lecture d'une déclaration au nom du PLR.

Le sujet dont nous débattons aujourd'hui nous tient particulièrement à cœur, celui des hautes durabilités, notamment dans les domaines énergétiques, un enjeu crucial pour notre avenir.

Depuis plusieurs années, la Ville de Thônex s'efforce d'équiper progressivement ses bâtiments communaux en énergie renouvelable, avec l'objectif ambitieux de tendre vers l'autonomie électrique. Ainsi, en juin 2022, ce même Conseil a voté un crédit de 330'000 francs pour l'installation de 350 panneaux photovoltaïques à l'école Pont-Bochet. Dans cette dynamique, Thônex s'était des objectifs clairs en matière de réduction d'énergies fossiles dans ses immeubles.

Ces objectifs nous ont engagé à poursuivre activement le remplacement des chaudières à mazout par des systèmes plus durables tels que les pompes à chaleur, tout en prenant soin d'éviter les nuisances sonores pour les riverains. L'investissement proposé pour l'école du Pont-Bochet va dans ce sens, une partie de l'électricité requise pour faire fonctionner ces pompes à chaleur proviendra des panneaux photovoltaïques récemment installés, renforçant ainsi la cohérence de notre stratégie énergétique.

Il est cependant primordial de s'assurer que l'enveloppe thermique est à la hauteur des attentes, on se rappelle du remplacement récent de l'isolation de la salle de gymnastique. Il faudra également vérifier que les radiateurs existants soient suffisamment performants pour garantir une efficacité optimale du système.

Le groupe PLR soutient pleinement cet investissement qui s'inscrit dans une vision de long terme pour une commune plus durable, plus autonome et plus respectueuse de l'environnement.

M. Boux de Casson s'enquiert en outre de savoir s'il est possible d'envisager des synergies avec les bâtiments voisins gérés par les régies immobilières. Une collaboration dans ce cadre pourrait permettre des économies d'échelle et une optimisation des ressources. En outre, il demande aussi quel sera le devenir de la cuve à mazout, et s'il est possible de la reconverter dans le stockage de l'eau de pluie, par exemple, qui pourrait ensuite être utilisée localement, réduisant la consommation d'eau potable.

M. Uehlinger répond à la deuxième question en établissant que la récupération des cuves avec remise d'étanchéité avait aussi été proposé à la Fondation du logement pour le 146-148-148 bis-150, rue de Genève, où des frais importants de rénovation vont être engagés, sous réserve que les cuves soient dans un assez bon état. Sinon, elles seront remplies de sable pour éviter que le terrain s'affaisse quand elles se désintègrent. Il a aussi été vu à la Fondation que le dimensionnement des PAC au-delà d'un certain volume/puissance pose des problèmes de bruit. Les deux petites PAC envisagées présentent déjà un potentiel de nuisance nécessitant de les placer dans un enclos. Un dimensionnement plus important nécessiterait des frais bien plus conséquents. Aujourd'hui, l'école Pont-Bochet n'est pas le meilleur exemple pour les synergies, mais dans un futur plus ou moins proche, quand les immeubles viendront sur un système de CAD fiable au système communal, une solution pourrait être envisagée.

M. Boux de Casson demande à quoi correspondent les 28'000 francs pour la mise hors service des citernes. **M. Uehlinger** explique que les frais couvrent le retrait complet du mazout, le démantèlement des citernes, leur remplissage pour éviter l'effondrement et la vérification des problématiques de pollution.

La parole est donnée à M. Bickel pour lecture de la délibération.

Délibération

Demande d'un crédit d'engagement de CHF 730'000.-
pour l'installation de pompes à chaleur
à l'école du Pont-Bochet

Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

- Vu l'installation vétuste de chauffage à mazout qui fonctionne dans l'école du Pont-Bochet,
- Vu la volonté des autorités de la Ville de Thônex de tenter de s'affranchir des énergies fossiles,
- Vu la disposition des locaux techniques existants et des collecteurs de distribution de la chaleur dans ce bâtiment scolaire,
- Vu les panneaux photovoltaïques qui ont été posés sur le toit de la salle de gymnastique dans le courant de l'année 2023,
- Attendu que ces pompes à chaleur permettront de mieux utiliser l'énergie électrique produite par les panneaux photovoltaïques,
- Attendu que dès le vote du crédit, la Ville de Thônex demandera la subvention cantonale,
- Vu les coûts annuels induits par ce crédit d'engagement qui ont été évalués à CHF 118'260,-, chiffre qui comprend les charges d'amortissement, les charges d'entretien de l'installation et les charges de financement de l'emprunt,
- Vu l'exposé des motifs présenté par le service technique,
- Vu le préavis favorable émis par la commission des finances du 24 septembre 2024,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide

par 23 voix pour, soit à l'unanimité,

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 730'000.- destiné à financer l'installation de deux pompes à chaleur qui remplaceront le système actuel vétuste de chauffage au mazout de l'école du Pont-Bochet. Cette installation permettra également de mieux utiliser l'énergie électrique produite par les panneaux photovoltaïques qui ont été posés sur le toit de la salle de gymnastique dans le courant de l'année 2023.
 2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
 3. D'amortir la dépense brute de CHF 730'000.- dont à déduire la subvention cantonale estimée de CHF 20'000.-, soit un coût net de CHF 710'000.- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 2170.330 dès la fin des travaux qui est estimée en 2026.
- 9. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 3'920'823.- pour réaliser un amortissement complémentaire sur l'exercice 2024**

Le Président donne la parole à M. Uehlinger, Conseiller administratif délégué aux finances.

M. Uehlinger explique que le FIDU est le Fonds intercommunal du développement urbain. Il est alimenté à charge de 25 millions de francs chaque année, dont 23 millions sont fournis par les communes et 2 millions par le canton. Chaque commune verse une somme au prorata de ses capacités financière. Thônex a versé respectivement 505'000, 609'000, 522'000, 562'000, 535'000, 602'000, 587'000 et 511'300 francs de 2016 à 2023. Ce Fonds est ensuite redistribué aux communes qui urbanisent et développent, en donnant une somme par logement, classe et aménagement créés. Pour Belle-Terre par exemple, la commune a touché 700'000.- pour chacune des 17 classes.

Durant les dernières années, la contribution de Thônex au FIDU a été largement compensée par les rétributions du Fonds. Le seul problème des crédits d'investissement votés est qu'ils sont amortis sur 30 ans. Aujourd'hui, la commune a une approche sage d'anticiper des comptes potentiellement excédentaires pour effectuer des amortissements complémentaires. Il n'est cependant pas possible de voter un budget d'amortissement complémentaire après que les comptes ont été présentés, raison pour laquelle le crédit est demandé ce soir. La dépense/amortissement comptable ne sera engagée cependant uniquement si les comptes sont positifs, ce qui les réduira, mais permettra de supprimer des lignes d'amortissement et de bénéficier ainsi de plus de liberté dans le budget de fonctionnement.

M. Calame précise que l'amortissement financier n'a aucun impact sur la trésorerie, il s'agit juste d'écritures comptables. Ce ne sont donc pas 3,9 millions de francs qu'il faudra sortir des caisses communales.

M. Calame indique en outre que la commission des finance a préavisé favorablement ce crédit à l'unanimité.

Discussion

M. Boux de Casson rappelle que lors de la séance, il avait été indiqué que certains tableaux seraient mis sur cmnet. **M. Uehlinger** répond qu'il y veillera.

La parole est donnée à M. Calame pour lecture de la délibération.

Délibération

Crédit budgétaire supplémentaire d'un montant de CHF 3'920'823,
pour réaliser un amortissement complémentaire sur l'exercice 2024

- Vu l'article 30, alinéa 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu les délibérations adoptées par le conseil municipal relatives à l'attribution annuelle au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU), à savoir celles votées les :
 - 15 novembre 2016 ouvrant un crédit d'engagement de CHF 505'200,-,
 - 14 novembre 2017 ouvrant un crédit d'engagement de CHF 609'700,-,

- 13 novembre 2018 ouvrant un crédit d'engagement de CHF 522'800,-,
 - 12 novembre 2019 ouvrant un crédit d'engagement de CHF 562'400,-,
 - 15 décembre 2020 ouvrant un crédit d'engagement de CHF 535'300,-,
 - 23 novembre 2021 ouvrant un crédit d'engagement de CHF 602'000,-,
 - 22 novembre 2022 ouvrant un crédit d'engagement de CHF 587'300,-,
 - 21 novembre 2023 ouvrant un crédit d'engagement de CHF 511'300,-,
- Vu l'augmentation de la charge des amortissements dans le budget de fonctionnement pour les années à venir,
 - Vu les investissements prévus au plan des investissements 2024 et les années suivantes et les nouvelles charges d'amortissements qui en découleront,
 - Vu l'impact de cet amortissement complémentaire, à savoir une diminution des charges d'amortissement sur les budgets de fonctionnement de la commune de 2025 à 2054,
 - Vu le préavis favorable émis par la commission des finances du 24 septembre 2024,
- sur proposition du Conseil administratif, le Conseil municipal

décide

par 23 voix pour, soit à l'unanimité

1. De procéder à un amortissement complémentaire du solde comptable des subventions attribuées au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) entre 2017 et 2024.
2. De comptabiliser, dans les comptes 2024, un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 3'920'823,- sur la rubrique comptable 0290.38762 « amortissements complémentaires, terrains bâtis du patrimoine administratif » destiné à l'amortissement complémentaire de ces subventions.
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire de CHF 3'920'823,- par des plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charges, voire le cas échéant, par le capital propre.

10. Motion du groupe Centre-VL « pour des zones de détente aménagées et conviviales »

Le Président cède la parole à M. Saudan, co-auteur de la motion pour qu'il en donne lecture.

Motion du groupe Le Centre-VL
Pour des zones de détente aménagées et conviviales

À de multiples reprises, la question de l'aménagement et de l'accessibilité à des zones de détente et de villégiature pour nos communiens a été identifiée comme un enjeu majeur. À ce titre, notre commune a rénové et créé de nombreux espaces de ce type et il convient d'en remercier le Conseil administratif, bien souvent l'initiateur de telles démarches.

Néanmoins, il apparaît que plusieurs secteurs de notre commune présentent aujourd'hui encore des potentiels intéressants peu ou pas exploités.

La démarche proposée par notre groupe vise à étudier la possibilité d'augmenter les types de services et d'activités dispensés dans l'espace public et, par là-même, à toucher un public le plus large possible. Il s'agit par ce biais d'améliorer l'offre de loisirs en extérieur et de proximité, tout en œuvrant pour une occupation positive de l'espace public.

De plus, à travers cette démarche, nous préconisons une approche globale qui devra porter sur l'ensemble du territoire, de façon à garantir une cohérence dans le choix des lieux et, ainsi, veiller à une équité dans la répartition géographique de ces lieux conviviaux.

Ainsi, nous proposons d'étudier la possibilité d'améliorer les installations présentes au sein des lieux suivants :

- Parc Châtrier
- Quartier Belle-Terre
- Parc Simone Munier
- Parcelle communale adjacente à la « vieille école » de Fossard.
- Futur parc au chemin Valencien

Les réflexions devront porter sur les pistes suivantes :

- Aménager ou développer des zones de grillades ;
- Étudier la possibilité d'installer des couverts, potentiellement saisonniers ;
- Agrandir ou créer des parcs à chiens en privilégiant la création d'espaces modulables « deux-en-un » pour permettre un usage différencié en simultané ou la fermeture temporaire alternée pour l'entretien de la végétation.

- Étudier la possibilité et l'intérêt d'installer des buvettes éphémères dont la gestion pourrait être accordée en concession à des acteurs commerciaux ou associatifs.

Bien évidemment, ces études devront prendre en compte la question des potentielles nuisances, notamment sonores, pour les riverains et il est attendu que cette question soit traitée dans le cadre de l'étude de ces projets (éclairages sous minuterie, règlements d'utilisation, entre autres).

Considérant :

Que l'occupation positive de l'espace public peut fortement contribuer à une sécurisation des mêmes espaces et le développement d'un sentiment d'attachement et d'appartenance ;

Que les parcs aujourd'hui à disposition des Thônésiennes et Thônésiens, fort appréciés, présentent tous une série d'améliorations potentielles ;

Les saisons estivales toujours plus marquées par des fortes chaleurs et épisodes de canicules rendant nécessaires une réflexion accrue sur les zones ombragées et les points d'eau en libre accès ;

La forte demande pour des espaces sécurisés et de taille adaptée pour les chiens ;

Le groupe Le Centre-VL

invite :

Le Conseil administratif à étudier un « Plan de revalorisation des parcs publics » selon les pistes énoncées dans ce texte et sur les lieux qu'il désigne ;

A présenter les fruits de sa réflexion et leurs coûts en commission des espaces publics.

Pour le groupe Le Centre-VL, Roberto Gregori et Guy Saudan

Discussion

M. Boux de Casson remarque qu'il faudra traiter la question des toilettes, qui entre en jeu dans le cadre de ces propositions et soulève souvent des questions.

Mme Cauvin déclare que l'Alternative salue cette motion de requalification des espaces verts, tout en formulant deux recommandations. La première est d'inclure le service social dans le diagnostic concernant les activités et notamment les buvettes citées, étant donné leur connaissance de la population et de la fréquentation des quartiers. Deuxièmement, il serait fortement souhaitable que l'accessibilité universelle de ces espaces soit garantie et qu'un expert en la matière ait un regard sur la requalification pour qu'ils soient accessibles aux personnes à mobilité réduite,

notamment les aînés. Mme Cauvin cite comme contre-exemple la petite forêt en face de la villa Monia, qui est impraticable en raison des copeaux de bois, certes jolis mais qui empêchent l'accès aux PMR utilisant des déambulateurs ou des chaises roulantes.

M. da Silva abonde dans le sens des propos de Mme Cauvin et rassure sur le fait que tous les projets de cette envergure font l'objet d'une fiche de projet qui circule dans tous les services, afin que ces derniers se prononcent avec leurs propres compétences métier et domaine d'expertise. Quant à l'accessibilité de la forêt au bout du chemin Etienne-Chennaz, la situation est temporaire et signalisée comme telle puisqu'il des travaux sont en cours sur le chemin Louis-Valencien. Une fois terminés, ils laisseront place au chantier de requalification d'un nouvel espace public vert, avec l'installation d'une rampe d'accès à la Voie verte. Les deux accès qui ceinturent la forêt étant en travaux, la seule alternative pour rendre praticable la forêt aurait été de bétonner le chemin la traversant, une situation à éviter. Il y a donc un détour à faire aujourd'hui pour accéder à la Voie verte, la forêt n'est pas praticable mais il s'agit d'une situation temporaire qui sera réglée à la fin des travaux.

M. Saudan souhaite remercier Mme Cauvin et M. Boux de Casson pour leur intervention positive en complément de la motion.

M. Knörr tient aussi à remercier tous les intervenants et notamment M. le Maire pour ses explications. Il souhaite s'exprimer non pas sur le fond de motion, mais la forme.

Découvrir une telle motion nous apporte une certaine plénitude infantile. Cotillons et serpentins, flonflons et bal musette. Comme il est rafraîchissant de pouvoir nous reposer, nous appuyer sur des valeurs sûres, des actes immuables, la pérennité des événements sur le site de la vie. Certaines choses ne changeront jamais.

Avec la régularité d'un métronome, législature après législature, quelques mois après les échéances électorales, tombe une motion du Centre qui met en avant le Conseil administratif plutôt que les commissions ad hoc actuellement sollicitées. Cela permet d'occuper le terrain avec des sujets pourtant déjà traités, en cours de traitement ou réglés depuis longtemps.

Il est de fait que cette fois, la donne change. Dans la partie apparaît un nouveau joueur. Il s'agira de croiser le fer avec un candidat aussi à gauche que vous. Les cartes seront donc rebattues et le Centre ne pourra pas cette fois user des artifices habituels pour accaparer les acquis de travail de son partenaire historique.

La liberté de vote a été donnée au petit groupe UDC, tout en ajoutant que nous attendons avec impatience la prochaine approche stratégique du Centre, qui consiste de façon immuable à comparer qui a sur la table le plus gros tas de motions.

M. Saudan ne sait pas encore si M. Knörr va se présenter aux prochaines élections, mais il est sûr qu'il va manquer à tout le monde une fois qu'il partira.

La remarque de M. Saudan soulève un vif amusement de la salle.

M. Stark s'enquiert de savoir si un budget est proposé. **Le Président** indique qu'il s'agit d'une motion et ne pense pas qu'un budget soit associé. **M. Saudan** confirme et attire

l'attention sur le dernier point qui invite à présenter les fruits de la réflexion en commission des espaces, moment auquel un budget pourrait être discuté.

Mme Mancini formule une demande de suspension de séance, que **le Président** accorde.

La séance est suspendue à 21h15 et reprend à 21h19.

Mme Moro remercie le groupe Le Centre-VL pour la motion, que le PLR ne remet pas en question mais qu'il souhaite élargir car il trouve dommage de se limiter uniquement aux parcs publics. Par exemple, les zones ombragées concernent aussi les places de jeux ou encore le mail central de Belle-Terre. Du moment qu'il est demandé au Conseil administratif de faire une étude, il est pertinent de la faire à plus large échelle. L'amendement est donc d'étudier un plan de revalorisation des espaces publics, et non des parcs publics.

M. Calame rassure M. Knörr et indique que le Centre-VL va suivre « notre partenaire habituel du PLR ». **M. Knörr** réplique que l'UDC va aussi suivre la motion en ajoutant que les déchetteries de Belle-Terre n'étant pas ombragées, elles rappellent souvent leur présence par l'odeur durant les périodes les plus chaudes.

Votes

Le Président établit que l'amendement consiste à changer le texte de l'invite par « ...le Conseil administratif à étudier un plan de revalorisation des espaces publics selon les pistes énoncées dans ce texte et sur les lieux qu'il désigne ».

➤ **L'amendement du PLR est accepté par 19 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions.**

➤ **La motion amendée est acceptée par 23 voix pour, soit à l'unanimité.**

11. Propositions du Conseil administratif

M. da Silva indique que le Conseil administratif n'a pas de propositions à communiquer. Il profite de la parole pour compléter les communications du CA, étant donné qu'il en a omis deux.

La première concernait la demande de crédit de CHF 125'000.- pour le renouvellement d'installations techniques dans la salle des fêtes de Thônex, dont la réfection des loges. Il se trouve qu'un surcoût apparaît puisque de l'amiante y a été trouvée.

Dès lors, le CA a décidé d'utiliser les fonds du crédit pour procéder au désamiantage et encaisser ainsi le surcoût. En contrepartie, le matériel sonore proposé n'a pas été acquis. Un audit général sur le son de la salle a été lancé, et l'administration en attendra les conclusions pour acquérir du matériel adéquat ou non, le cas échéant.

M. da Silva rapporte deuxièmement que le CA a reçu une communication officielle de la Chancellerie annonçant le lancement d'une initiative populaire communale à

Thônex, intitulée « + 150 places de crèche à Thônex », avec un délai fixé au 20 décembre 2024.

12. Questions écrites

Réponse à une question écrite

M. Bruno da Silva, Maire, donne lecture d'une réponse à une question posée précédemment par M. Stephen Knörr.

Depuis fin décembre 2023, le service de la cohésion sociale assure des présences dans l'arcade sise, 6 cours de l'Emine, à ce jour le planning est le suivant :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Assistante sociale	Chargé de mission cohésion sociale	Chargé de mission cohésion sociale	Chargée de mission seniors	

Question 1 : Depuis son inauguration, combien de dossiers ont été traités par cette annexe sociale concernant les habitants de Thônex ?

- A ce jour, 138 dossiers de résidents thonésiens ont été traités par cette annexe dans le cadre de l'aide sociale individuelle.
- A cela s'ajoute les projets portés par le chargé de mission cohésion sociale, dont une partie de son temps de travail est spécifiquement dévolu au quartier.

Questions 2 : Depuis son inauguration, combien de dossiers ont été traités par cette annexe sociale concernant des habitants de chacune des autres communes concernées ?

- A ce jour, 7 dossiers de Puplinge, 5 de Choulex et 2 de Vandœuvres ont été traités à l'annexe sociale de Belle – Terre.

Question 3 : Depuis son inauguration, combien de dossiers seniors, toutes communes confondues, ont été traités par cette annexe sociale ?

- A ce jour, 99 dossiers seniors ont été traités.

Question 4 : Depuis son inauguration, combien de dossiers ont-ils été refusés, dans l'affirmative combien ?

- A ce jour, 4 ont été refusé, 6 ont été acceptés toutes communes confondues. La plupart des demandes porte sur de l'aide administrative et sur des demandes de fonds à des tiers.

Nouvelles questions écrites

M. Bickel donne lecture de sa première question écrite.

Recommandations de la Cour des comptes

Ces dernières années, la Cour des comptes a notamment émis trois recommandations à l'intention des communes genevoises :

- La première concernait la parfois mauvaise gestion des Ressources humaines et leur amélioration possible ;
- La seconde la possibilité de fusion des corps de police ;
- Enfin les Fondations communales du logement, parfois peu efficaces et chères, dont certaines tâches pourraient être mutualisées via des intercommunalités ou par l'Association des communes genevoises, qui pourrait offrir un plateau de services techniques de qualité.

Dans ces trois domaines, la commune de Thônex a-t-elle pu entrer en matière et entreprendre certaines démarches, par exemple avec la commune de Chêne-Bourg, les Trois-Chêne ou l'ACG, et de quelle manière ? Ou de manière autonome ? Ou alors le bon fonctionnement de ces trois entités n'a pas nécessité une entrée en matière ?

Je vous remercie par avance de votre réponse.

M. Bickel donne ensuite lecture de sa deuxième question écrite.

Relation entre le Comptoir immobilier et la Commune de Thônex

Si le soussigné imagine que le Comptoir immobilier gère la vente et la location des appartements de Belle-Terre, à l'exception de ceux administrés par la Fondation du logement de la commune de Thônex, qu'en est-il du reste de la répartition des compétences entre ces deux entités, notamment en ce qui concerne la relation des habitants avec le Comptoir immobilier ?

Ma question fait notamment suite à une initiative d'un groupe d'habitants, soucieux de connaître les souhaits, suggestions mais aussi critiques des habitants de Belle-Terre, qui se proposait de distribuer un questionnaires à tous les habitants. Mais cette initiative s'est heurtée au refus du Comptoir immobilier. Celui-ci était-il habilité à intervenir dans ce cas-ci ?

Pierre Bickel, groupe de l'Alternative

Mme Nyake rappelle qu'elle avait posé une question à laquelle une réponse partielle avait été donnée. Elle espérait avoir ce soir la réponse complémentaire sur les permis de travail. **M. Uehlinger** répond que Mme Nyake avait été informée des personnes à contacter, soit M. Stéphane Wehrli, responsable et directeur de LIPAD, qui a recommandé la réponse déjà donnée. Mme Maëlle Gavillet, responsable RH

communale, a en outre donné une réponse qui va dans le même sens de celle de M. Wehrli. Ce dernier reste à disposition pour toute information complémentaire.

13. Propositions individuelles

M. Calame indique que son intervention prend la forme d'une proposition individuelle puisque le règlement l'exige, mais elle est partagée par plusieurs élus, et surtout par plusieurs habitants du quartier de Belle-Terre. Le sujet concerne le préau de l'école, qui comporte pour seul jeu huit troncs reliés entre eux par des cordages, au regret des enfants et parents.

La proposition individuelle de M. Calame ne fait pas l'objet d'une motion mais est davantage une suggestion de réflexion au sein de la Mairie invitant à consulter les deux associations de quartier, la nouvelle directrice de Thônex-nord des écoles primaires et les services communaux, pour voir s'il est possible de prendre des mesures comme faire des marquages au sol, et éventuellement quelques réalisations peu coûteuses pour augmenter l'offre. **M. Calame** distribue le texte écrit qui va avec sa proposition.

M. Kilcher prend note de la proposition et indique qu'elle sera intégrée au processus. Il souhaite aussi contextualiser pour le public le raisonnement des rénovations. Pour information, l'école de Belle-Terre a été la plus chère à réaliser, et M. Kilcher prend bonne note que les habitants ne sont déjà pas satisfaits des aménagements planifiés. Dans l'ordre de bonne séance et de préséance, les 25 ans de plusieurs autres écoles de la commune ont été fêtés. L'ordre rationnel des choses a voulu que les réfections des préaux commencent par l'école du Bois-des-Arts, qui bénéficie maintenant d'une piste de circulation qui s'inscrit dans la redynamisation du quartier Curé-Desclouds. Pour l'école Marcelly, un vote a déjà eu lieu pour l'agrandissement du préau, et des travaux ont déjà été effectués pour améliorer l'état du sol. M. Kilcher mentionne que la commune devrait d'ailleurs profiter d'une garantie des concepteurs qui n'ont pas répondu aux attentes des utilisateurs. En parallèle, la rénovation des places de jeux a été discutée en commission. La prochaine séance des espaces publics sera l'occasion de traiter ce point, et la conjonction entre la rénovation des places de jeux/de sports et celle du préau permettra de répondre aux attentes des habitants du quartier à moyen terme.

À **M. Stark** qui demande si l'échéance du futur parc à la promenade des Oiseaux/chemin des Deux-Communes pourra être maintenue ou si des soucis de réalisation surviennent, **M. Kilcher** commente qu'il existe quelques « marottes » à terminer sa législature, et pour lui, une serait de couper le ruban d'inauguration de ce parc. Le service technique travaille donc d'arrache-pied pour que l'inauguration prennent place avant 1^{er} juin, la finalité étant qu'il soit disponible pour la population avant l'été.

M. Bickel a une question qui concerne la dénomination d'une nouvelle artère traversant le nouveau quartier du Foron. Il lui semble que la Mairie a distribué un questionnaire aux habitants il y a plus d'un an, formulant quatre propositions de dénomination. M. Bickel souhaite savoir combien de réponses ont été données et laquelle est majoritaire. En l'absence de réponse, **le Président** indique qu'elle sera donnée ultérieurement.

M. Bickel remarque ensuite que si le recours déposé au Grand Conseil par deux députés PLR n'aboutit pas, la gratuité des TPG pour les jeunes jusqu'à 25 ans et la réduction de 50% pour les seniors entrera dans la loi. Il se demande ce qu'il adviendra de la subvention communale de 100 francs sur les abonnements des seniors. **M. da Silva** a vu l'initiative des députés PLR, aujourd'hui, la situation n'est pas encore claire et les responsables communaux restent dans l'expectative de la délibération qui va tomber bientôt. Le budget 2025 intégrera des propositions dans la rubrique appropriée, mais il est un peu tôt pour aller plus loin dans le détail. **M. Uehlinger** ajoute que la problématique du recours est l'application de l'effet suspensif. S'il n'est pas accordé, le processus suivra son cours et la gratuité sera appliquée dès le 1^{er} janvier, avec un remboursement de l'abonnement déjà payé au prorata des jours entre le début de l'année 2025 et l'échéance de l'abonnement. Si l'effet suspensif est accordé, la situation risque d'être épineuse pour revenir en arrière. La problématique aujourd'hui est que l'État a communiqué sur le type et la manière de remboursement avant fin du délai de recours. L'annonce a été prématurée et un problème existe si l'effet suspensif est accordé.

Mme Mancini a une proposition individuelle conjointe avec Mme Moro. Vu les surcoûts souvent engendrés par l'amiante sur divers travaux ces dernières années, la question se pose de savoir s'il est possible et profitable de faire un diagnostic global sur le portefeuille d'immeubles de la commune. Il serait aussi utile de pouvoir chiffrer les surcoûts engendrés par l'amiante.

Il est entendu que l'expertise se ferait uniquement sur les bâtiments concernés par leur année de construction, les plus récents devant être aux normes. **M. Uehlinger** répond que la notion d'où se trouve l'amiante et quand il a été posé est relativement bien délimitée. Par principe de précaution, les contrôles sont effectués mais il ne sert à rien d'y procéder avant que des besoins surgissent, car pour l'instant, l'amiante qui existe se trouve dans les colles de carrelage et des endroits qui ne sont pas accessibles. Le contrôle est donc effectué par protocole dans les bâtiments d'un certain âge, au gré des besoins de rénovation/réfection, et concerne aussi quatre autres produits. Aujourd'hui, la commune ne va pas engager des coûts de contrôle supplémentaires sur tous les bâtiments pour savoir que faire en plus, ces informations seront révélées lorsque des travaux seront initiés. Pour la plupart des travaux importants, un contrôle préalable de l'amiante a été effectué, et de bonnes notions de sa location étaient connues pour la réfection du Nautica, par exemple. En règle générale, ces coûts sont intégrés aux coûts des travaux de construction, rénovation et démolition. De nouveau, des investigations préventives ne vont pas être entreprises sur de l'amiante dont l'emplacement est connu et qui ne va pas être touché les vingt prochaines années.

M. Ruppen revient sur la contamination potentielle de l'eau potable. Il remercie les pompiers et les sauveteurs auxiliaires, ainsi que toutes les personnes de la commune qui se sont investies. Dans un deuxième temps, il remarque que la réflexion porte sur des systèmes « anti-fragiles », mais constate que le réseau d'eau présente une fragilité évidente. Le réseau hydrique de la rive gauche a connu ces dernières années de grandes extensions capillaires sous les projets, mais la question se pose de savoir ce

qu'il en est de la colonne vertébrale du réseau des eaux et où s'arrête la compétence de Thônex et où commence celle du canton.

M. Ruppen estime qu'une fuite de matière fécale qui paralyse l'eau potable pour huit communes et 40'000 personnes devrait soulever des questions au niveau de l'État. Avec les temps de réaction constatés, la question se pose de savoir ce qu'il se passera le jour où quelqu'un mettra du cyanure dans le réseau. Le cafouillage des autorités qui se sont renvoyées la balle entre trois dicastères est scandaleux. En tant que CM, **M. Ruppen** demande quelle est la démarche et la réaction par rapport au dysfonctionnement du canton. Thônex ayant changé de commune à ville, il faudrait avoir une politique de ville et savoir quel est l'état du réseau hydrique, quelles études ont été faites et qui les mène. Ainsi se dessine le tableau général et **M. Ruppen** avance que nombre de questions sont à poser lorsqu'il est question d'eau potable. Il s'attend à des réactions des autorités en général pour corriger ce dysfonctionnement et réagir de manière plus qu'épistolaire.

Au Président qui tient à clarifier si une question est formellement posée ou une proposition est adressée, **M. Ruppen** établit qu'il a soulevé nombre de questions, mais qu'il invite de manière générale les autorités à mener une réflexion indispensable.

M. da Silva pense qu'il n'est pas dans les habitudes du CA de « pousser des coups de gueule », ce qui a pourtant été fait hier par voie de presse, Thônex a dénoncé la gestion scandaleuse de la situation. Pour rappel, il a demandé à tous les corps intervenus dans le cadre du dispositif local de faire un retour d'expérience pour produire un document qui serve de base de réflexion tant à l'ACG qu'au canton. Il s'agit bien d'un dysfonctionnement qui ne concernait pas les équipes de terrain, qui étaient opérationnelles, présentes, mobilisées et équipées, mais bien un problème dont la réponse en termes de coordination des équipes et de communication des SIG et des offices cantonaux était insatisfaisante. Aujourd'hui, l'alerte a été sonnée, des éléments vont être compilés sur ce qui n'a pas fonctionné et **M. da Silva** espère fortement que ceux qui doivent le fassent. Le CA sera là pour faire pression par le biais de l'ACG et des villes respectives concernées. Somme toute cependant, face aux entités cantonales, il s'agit de petits moyens et le mépris avec lequel les communes ont été traitées démontre bien la petitesse de ces moyens.

M. Calame revient sur cet accident de dimanche matin et s'enquiert des conséquences financières en termes d'indemnités à payer aux corps locaux intervenus, en heures supplémentaires d'employés de la commune, et en achat de bouteilles d'eau en quantités massives un dimanche. Il demande si la facture sera envoyée aux services industriels. **M. da Silva** confirme que les coûts sont surtout constitués des indemnités des corps mobilisés. Il s'agit du but même de ces corps d'être disponibles, il est donc normal de les payer et **M. da Silva** ne pense pas envoyer la facture des sapeurs-pompiers de Thônex aux SIG, bien que l'envie lui prenne intérieurement.

Un autre coût sera à charge de la commune, et il faudra voir la possibilité de le faire rembourser car cela pourrait avoir du sens. Il s'agit de l'achat de six palettes d'eau, acquises en raison d'informations manquantes de la part des autorités sur la mise en place effective de points de distribution d'eau et la distribution d'eau garantie potable dans les écoles, les crèches, les EMS et les IEPA. La commune avait toutes les difficultés du monde à acquérir par ses propres moyens des palettes d'eau sur

Genève, puisque tout semblait être mis en réserve pour les besoins cantonaux et les dispositifs de l'OCPAM. Hier d'ailleurs, une grande surface offrait une partie de ses stocks à l'OCPAM. **M. da Silva** tient à souligner la gratitude qu'a la Ville de Thônex envers la Ville de Gaillard, puisque c'est par le biais du maire Antoine Blouin que la commune a pu se procurer des palettes d'eau auprès d'une grande surface française. Donc, face à une faillite du système d'urgence et de crise genevois, les bonnes relations entretenues avec les voisins français ont peut-être évité le pire, puisque certaines écoles ont été oubliées par le dispositif cantonal, notamment Marcelly et certaines crèches. En toute transparence, **M. da Silva** informe qu'il était sur le point d'envoyer un communiqué de presse hier à 21h pour conseiller à la population d'aller remplir leurs gourdes en France voisine.

M. Boux de Casson indique que le groupe PLR souhaite revenir sur les déclarations de M. le Maire au sujet de la rupture de canalisation. Le groupe apporte son soutien à l'exécutif et tient à remercier sincèrement les acteurs qui ont travaillé sans relâche dimanche pour informer et rassurer les Thônésiennes et Thônésiens, ainsi que les approvisionner en eau.

Cependant, l'incident a suscité l'inquiétude parmi les citoyens et le groupe a bien noté que l'exécutif fournira des éclaircissements et un bilan des dysfonctionnements. En tant que CM, il a reçu des questions qu'il souhaite relayer à qui de droit, sans velléité d'accusation.

La question se pose notamment de savoir pourquoi aucun communiqué officiel n'ait été émis avant au moins huit heures après la rupture de la canalisation, pourquoi l'application Alerte suisse, pourtant dédiée à ce type d'alerte, a mis plus de dix heures pour envoyer un message, qui plus est comportant des informations erronées, comment se fait-il que les SIG soient capables d'envoyer des factures et de la publicité par courriel, mais sont incapables de diffuser une alerte par ce même canal, comment avertir des personnes qui ne possèdent pas de téléphone mobile, et pourquoi les SIG n'ont pas été en mesure de fournir une carte précise des habitations impactées, qui n'a été mise à disposition qu'après 24 heures.

M. Boux de Casson demande aussi qui est responsable de l'approvisionnement en eau en cas de crise, qui prend en charge la distribution et comment assurer l'accès pour les personnes âgées ou à mobilité réduite. L'accident de dimanche était relativement mineur, mais la question demeure de savoir comment une véritable crise serait gérée, par exemple une attaque criminelle contre le réseau d'eau. Ces questions appellent une réponse claire, car il en va de la sécurité et du bien-être des Thônésiennes et Thônésien. M. Boux de Casson insiste sur le fait qu'il n'adresse pas ces questions au CA, mais les transmet pour qu'elles soient relayées auprès des autorités compétentes.

M. da Silva répond que ces questions seront relayées, la plupart ont d'ailleurs déjà été posées à qui de droit. Pour revenir à celle qui demande qui est responsable de l'approvisionnement, M. da Silva cite son collègue Pascal Wassmer, Maire d'Anières, qui s'est exprimé sur la RTS hier en disant que les communes étaient chargées d'avoir des réserves d'eau. Par souci d'efficacité et volonté d'économiser, cette charge a été déléguée aux SIG, l'idée étant qu'ils étaient capables de déployer toute aide nécessaire rapidement et efficacement. Force est de constater que, 30 ans plus tard,

les choses auraient pu être faites différemment si les prérogatives et compétences des communes avaient été maintenues.

M. Knörr se demande si l'État est poussé trop loin, il risque de se ranger derrière le fait que tout citoyen est tenu d'avoir des réserves d'eau pour trois jours en cas de crise. Il s'agit d'une loi fédérale. **M. da Silva** rejoint partiellement M. Knörr, car il a pu être surpris par les remarques et demandes de la population. Il ne pointe pas du doigt la crise en soi et l'absence d'eau potable, il s'agit d'un aléa technique qui peut survenir, mais plutôt le manque de communication et le mépris avec lequel les acteurs de terrain ont été traités, ainsi que le manque de leadership, qui ne sont ni justifiables ni excusables. L'obligation morale d'avoir des réserves d'eau et de nourriture ne change rien.

14. Divers

Le Président informe que l'orchestre des Trois-Chênes va se produire le dimanche 3 novembre à 17h à la salle Jean-Jacques Gautier. Le programme comprend le concerto n°1 en la mineur de Saint-Saëns pour violoncelles, une pièce pour violoncelle et orchestre de Gustav Holtz et la symphonie n°1 « Glencree » de Tina Boil, compositrice irlandaise trop peu connue.

En l'absence d'autres divers, **le Président** invite l'assemblée à la traditionnelle verrée à laquelle le public assidu de cette séance est cordialement convié.

La séance est levée à 22h01.